

ARRÊTÉ
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur : PEYROT Jean-Marc

Le mardi 19 mars 2024

Représentant l'association : FBBP01

En qualité de : Président

Adresse de l'association : 145 Rue des Granges Bonnet 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Tournoi du District de l'Ain de Football

Adresse de la manifestation : 145 Rue des Granges Bonnet 01960 Péronnas

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le dimanche 16/06/2024 de 08h00 à 21h00.

ARRÊTE

ARTICLE I – Monsieur PEYROT Jean-Marc **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra 145 Rue des Granges Bonnet à PÉRONNAS le :

Dimanche 16/06/2024 de 08h00 à 21h00

ARTICLE III : Les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur PEYROT Jean-Marc, 145 Rue des Granges Bonnet 01960 Péronnas.
- Messieurs les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, mardi 19 mars 2024

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

